



SYNDICAT MIXTE MARE ET LIBRON

10 PLACE DES LOGIS VERTS 34610 SAINT GERVAIS SUR MARE

PV Comité Syndical du 10 décembre 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 10 décembre,
Le Comité Syndical dûment convoqué à Magalas, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.

Nombre de membres du comité : 32 titulaires.

Date de la convocation : 02/12/2024

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 22

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSC A., SAUR S., COSTE C., ALLIES M., ROQUE T., GALTIER D., COMBES M., CROS R., VIGEANT P., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., SALLES M., SAUTEREL A.L., LERMÉT S., MATHIEU H., BOLTZ J-C, FALIP J-L.

Excusés : ALLIES J-P. (a donné procuration à ALIES M.), CHABBERT J. (a donné procuration à ROQUE T.), BOUCHE P., HERNANDEZ J., ROMERO J., BOULOUIS S., ARIBAUD E., BORDES R., FABRE D., SAUTEREL S., MADALLE J., DEROTHE M. (a donné pouvoir à MATHIEU H.), GACHES M., SAUVY P. (a donné pouvoir à FALIP J-L.).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Début de séance 09h00

DELIBERATIONS

Délibération N°1 : Approbation du procès-verbal de séance du Comité syndical en date du 05 juillet 2024.

Monsieur le Président présente au Comité syndical le procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2024.

Ce document n'appelle pas d'observation de la part des délégués.

Après délibération, le Comité syndical approuve le contenu du procès-verbal.

Délibération N°2 : Factures eau – Admissions en non-valeur (créances éteintes) budget 10900.

Il est proposé au Comité syndical l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget eau, dont les listes détaillées ont été établies par la Trésorière de Saint-Pons de Thomières.

Le total des montants présentés s'élève à 798.74 € et concerne une décision de justice (surendettement et effacement de dettes).

Le Comité, après en avoir délibéré, décide l'admission en non-valeur des listes proposées par la Trésorière, pour un montant total de 798.74 € euros.

Délibération N°3 : Factures eau – Admissions en non-valeur budget 10900.

Il est proposé au Comité syndical l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget eau, dont les listes détaillées ont été établies par la Trésorière de Saint-Pons de Thomières.

Le total des montants présentés s'élève à 53.86 € et concerne des montants inférieurs au seuil de poursuite.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide l'admission en non-valeur des listes proposées par la Trésorière, pour un montant total de 53.86 € euros.

Délibération N°4 : Décision modificative N°2 budget eau (10900).

Afin de prévoir les crédits nécessaires pour mandater les écritures des intérêts courus non échus, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement		
Chapitre /Compte	Recettes	Dépenses
014 Atténuation des charges : 701259		-4 471,00 €
66 Charges financières : 661121		4 471,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Après délibération, les membres du Comité syndical valident la décision modificative détaillée ci-dessus.

Délibération N°5 : Transfert des emprunts relatifs à l'assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb.

Vu la délibération du Syndicat Mare et Libron, N°D240410-09 en date du 10 avril 2024, et la délibération N°2024/0028, du 28 Mars 2024, de la Commune de La Tour sur Orb relatives au transfert de la compétence assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb au Syndicat Intercommunal Mare et Libron, à compter du 01/01/2025 ;

L'ensemble des contrats et emprunts en cours, relatifs à l'assainissement collectif, souscrits par la Commune de La Tour sur Orb seront automatiquement transférés au SI Mare et Libron, à compter du 01/01/2025 ;

Liste des emprunts à transférer au SI Mare et Libron :

Libellés	Prestataire	Références	Montant emprunt	Dettes en capital au 01/01/2025	Date engagement	Date échéance
Travaux assainissement	CREDIT AGRICOLE	0006MT016PR	300 000,00	145 867,41	01/09/2005	01/06/2035
Travaux hameau Clairac et autres	CREDIT AGRICOLE	02FQTP019PR	100 000,00	56 666,84	30/03/2012	31/12/2041
Travaux assainissement	BANQUE DES TERRITOIRES	5114045	310 000,00	229 916,77	01/04/2017	01/01/2047

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à :

- **SIGNER ET ENVOYER** les courriers de notification aux différents établissements bancaires.
- **SIGNER** les avenants de ces contrats et tous documents se rapportant à ces dossiers.
- **SIGNER** tous les contrats nécessaires pour la continuité de service se rapportant au transfert de la compétence assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb au Syndicat Mare et Libron.

Délibération N°6 : Contrat d'exploitation avec la SAUR pour l'usine de traitement d'eau de Fontcaude.

Le Président explique aux membres du Comité que l'exploitation de l'usine de traitement de Fontcaude est actuellement réalisée par la SAUR et que le contrat actuel se termine le 31/12/2024.

La SAUR propose un nouveau contrat d'exploitation qui prendra effet au 01/01/2025 pour se terminer le 31/12/2025, d'un montant annuel de 39 912.86 € HT (identique 2024).

Après délibération, les membres du Comité valident le contrat proposé et autorisent le Président à le signer.

Délibération N°7 : Aide pour l'Espagne suite aux inondations.

Faisant suite aux inondations dévastatrices qui ont frappé l'Espagne, notamment la région de Valence, et qui ont fait plus de 219 victimes (chiffre provisoire) tout en laissant des centaines de personnes sans abri, l'Association des Maires de l'Hérault lance un appel aux dons pour venir en aide aux victimes.

L'AMF 34 invite désormais les collectivités à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers qui seront utilisés en fonction des actions nationales qui seront mises en place. Le cas échéant, des relais locaux seront identifiés dans la région de Valence pour garantir une distribution efficace et ciblée de l'aide.

Le Président propose aux membres du Comité syndical de verser un don de 1000.00 euros.

Après délibération, les membres du Comité syndical décident verser une aide sur le compte SOLIDARITÉ AMF 34 pour l'Espagne, à hauteur de 1000.00 euros.

Délibération N°8 : Demande de subventions – Déploiement de la radio-relève des compteurs d'eau.

Le Président explique que déployer la radio-relève des compteurs d'eau sur la partie régie du Syndicat assurerait une gestion plus performante de la ressource en eau.

L'optimisation de ces équipements permettrait de fiabiliser les comptages nécessaires au bon calcul des rendements de réseau et d'être à la fois flexible et réactif pour la relève.

De plus, dans un contexte de réduction des volumes, cette technologie faciliterait le suivi des consommations des abonnés lors des périodes de tension hydrique.

En effet, pouvoir connaître l'usage de l'eau des abonnés est un levier important d'économie d'eau car l'installation de compteurs connectés permet d'identifier les principales sources de consommation d'eau, d'agir en conséquence et réduire les temps de relève tout en améliorant le comptage.

Le Président propose de déposer des demandes de subventions auprès des financeurs pour ce projet d'achat de compteurs estimé à 229 600.00 € HT (2800 compteurs à 82 € HT) sur quatre ans.

Après exposé du Président, le Comité syndical, après délibération, décide d'adopter le projet de déploiement de compteurs d'eau en radio-relève qui est estimé à 229 600.00 €, et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC, du Conseil départemental de l'Hérault et de l'Etat (DETR) pour la réalisation de cette opération.

Délibération N°9 : Avenant N°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable.

Le Président rappelle que par contrat en date du 04 octobre 2022, visé en Préfecture de l'Hérault le 07 Octobre 2022, le Syndicat Intercommunal Mare et Libron, a confié à la Société SAUR S.A.S, l'exploitation du service public d'eau potable pour les communes du syndicat.

Il propose de valider l'avenant N°2, proposé par le Cabinet conseil A Propos et la SAUR, afin de :

- rajouter un article modifiant l'adresse de l'agence SAUR (et mise en cohérence des règlements de service),
- modifier la valeur de l'indice électricité nécessaire au calcul de la révision des tarifs (part SAUR).

Cet avenant n'entraînant pas une augmentation de plus de 5% du montant de l'économie initiale, il n'y a pas nécessité de solliciter la Commission de DSP pour avis préalable (Article L1411-6 du CGCT).

Après délibération, les membres du Comité syndical valident l'avenant N°2 au contrat de délégation du service d'eau potable et autorise le Président à le signer.

Délibération N°10 : Avenant N°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif.

Le Président rappelle que par contrat en date du 04 octobre 2022, visé en Préfecture de l'Hérault le 07 Octobre 2022, a confié à la Société SAUR S.A.S, l'exploitation du service public d'assainissement collectif une partie de son territoire, soit les 3 communes suivantes : Autignac, Laurens et Magalas.

Il propose de valider l'avenant N°1, proposé par le Cabinet conseil A Propos et la SAUR, afin de :

- rajouter un article modifiant l'adresse de l'agence SAUR (et mise en cohérence des règlements de service),
- modifier la valeur de l'indice électricité nécessaire au calcul de la révision des tarifs (part SAUR).

Cet avenant n'entraînant pas une augmentation de plus de 5% du montant de l'économie initiale, il n'y a pas nécessité de solliciter la Commission de DSP pour avis préalable (Article L1411-6 du CGCT).

Après délibération, les membres du Comité syndical valident l'avenant N°1 au contrat de délégation du service d'assainissement collectif et autorise le Président à le signer.

Délibération N°11 : Tarifs eau potable et assainissement collectif 2025

Dans le cadre de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et compte tenu de ses préconisations pour 2025 :

- le montant de la contre-valeur pour la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » est fixé à 0,0100 €/m³ et celui de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0,0090 €/m³ pour 2025 pour le périmètre syndical, en régie et en DSP.

Information sur les redevances de l'Agence de l'Eau suite à la réforme 2025 :



REDEVANCES SUPPRIMÉES :

- Redevance pollution domestique (eau potable)
- Redevance modernisation des réseaux de collecte (assainissement collectif)

Le Comité syndical, après délibération, valide les tarifs suivants (tenant compte des nouvelles redevances qui seront perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC) pour 2025 :

Prix de l'eau pour les communes en régie :

Régie	
Année	2025
m ³	1,75
Abonnement	68
Redevance prélèvement Agence eau	0,06831
Redevance sur conso Agence Eau	0,43
Redevance performance Agence Eau	0,01
TVA 5,5%	5,50%
Total TTC pour 120m³	357,64 €
Régie m³ TTC pour une conso de 120³	2,98 €

Prix de l'eau pour les communes en DSP avec la société SAUR :

DSP	
Année	2025
m ³ SAUR	0,9073 €
m ³ SIML	0,89 €
Abonnement SAUR	51,09 €
Abonnement SIML	11,00 €
Redevance performance Agence Eau	0,01 €
Redevance prélèvement Agence Eau	0,06831 €
Redevance sur conso Agence Eau	0,43 €
TVA 5,5%	5,50%
Total pour 120m³	357,40 €
DSP m³ TTC pour une conso de 120³	2,98 €

Prix de l'assainissement collectif pour les communes en régie :

ANNEE 2025	REGIE
Part fixe SI HT	85,00 €
Part variable SI HT	1,46 €
Facture 120m ³ HT	260,20 €
€ HT/ 1 m ³ sur 120 m ³	2,17 €
Red. Performance Agence de l'Eau/ m ³	0,009 €
TVA	10%
Total taxe	27,21 €
Facture 120m³ TTC	287,41 €
m ³ TTC	2,40 €

Prix de l'assainissement collectif pour les communes en DSP avec la société SAUR :

ANNEE 2025	DSP
Part fixe SI HT	20,00 €
Part variable SI HT	1,10 €
Part fixe SAUR	25,63 €
Part variable SAUR	0,8408 €
Facture 120m ³ HT	278,53 €
€ HT/ 1 m ³ sur 120 m ³	2,32 €
Red. Performance Agence de l'Eau/ m ³	0,009 €
TVA	10%
Total taxe	29,04 €
Facture 120m ³ TTC	307,57 €
m ³ TTC	2,56 €

INFORMATIONS

Présentation des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir (article L2122-22 CGCT)

Nom de l'opération	Nom de l'entreprise	Montant des travaux HT	Date de la décision
Attribution marché de Construction de la station d'épuration des Nières à st-Gervais sur Mare- filtres plantés de roseaux 100 EH	- Lot 1 réseau de transfert : Sud Environnement TP - Lot 2 STEP : Gpt ISTEPP/Cabanel - Lot 3 contrôle réception réseau : SECHE	- Montant du lot 1 : 129 501.00 € HT - Montant lot 2 : 284 909.75 € HT - Montant lot 3 : 3 124.80 € HT	12/07/2024

Attribution marché Equipement forage sécurisation Lacan 2019 à Faugères	- Lot 1 équipement forage : Gpt CPS EAU/Sud Environnement TP - Lot 2 local technique : Sarl LE MARCORY	- Montant du lot 1 : 132 930.00 € HT - Montant lot 2 : 84 595.00 € HT	14/08/2024
Attribution marché de renforcement du réservoir d'eau potable de Laurens	Groupement Le Marcory/Cabanel TP/SAUR	- Montant du marché : 569 364.40 € HT	12/11/2024

AU FIL DE LA SEANCE

- M. Boltz demande d'être vigilant dans le respect des périodes de facturation (eau et assainissement) afin de ne pas impacter les abonnés.
 - M. Falip informe les membres du Comité, que suite à une forte demande des abonnés, une réflexion s'impose concernant la mensualisation sur la partie régie. Un rapport sur la faisabilité et les moyens nécessaires sera présenté au cours de l'année 2025.
 - En ce qui concerne les tarifs de l'eau potable, M. Falip tient à souligner qu'ils sont enfin harmonisés entre les secteurs régie et DSP, après 7 ans de fusion entre les deux syndicats (Vallée de la Mare et SRGO).
 - M. Alliès préconise de faire une bonne communication sur la hausse des tarifs, même si pour l'eau c'est principalement dû à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.
 - Mme Combes s'étonne de la règlementation du syndicat en ce qui concerne les frais de travaux pour les branchements longs qui sont à la charge de l'abonné, même en agglomération.
 - Cédric Salomon propose que le faucardage des différentes installations du Syndicat soit réalisé par un prestataire en 2025. M. Alliès pense qu'il faudrait se renseigner auprès des différents services GEMAPI.
 - Forage de Fagairolles à Castanet le Haut : il y aurait peut-être une solution pour rendre cette eau potable avec une micro usine d'ultrafiltration, qui pourrait fonctionner de façon périodique suivant les besoins (affaire à suivre ...).
 - Mmes Saur, Lermet et M. Biès remercient les agents techniques du Syndicat pour le travail réalisé dans leur commune.
 - Cédric Salomon expose au Comité l'état des travaux en cours et en projet, ainsi que des accords de subventions (tableau ci-dessous).
- Le Président demande au directeur de préparer les dossiers de consultation des entreprises pour les travaux de Graissessac, dans l'attente des accords de subventions (Agence de l'Eau, Département et DETR).

Fait à Saint Gervais sur Mare, le 17/12/2024

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc FALIP.



Le secrétaire de séance, 1^{er} Vice-président du Syndicat,
Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

OPERATIONS EN COURS

Projet	Montant du projet	Taux AERMC	Taux CD 34	Taux DETR	Total subv	Commentaire	Suivi des travaux
AEP - Renouvellement du Réseau - La Borie Nouvelle - Cabrerolles	435 000,00 €	30%	30%	20,00%	80%	soldes perçus	Terminés
AEP - Renouvellement réseau après le surpresseur du Buis	21 200,00 €	70%	10%		80%	Passage AE RMC le 29/11	Terminés
AEP - Renouvellement réseau le Péras - La Gineste - T1	79 271,00 €	70%	10%		80%	Passage AE RMC fin Fev 2025	Terminés
AEP - Schéma directeur AEP	458 621,00 €	50%	30%		80%		En cours
AEP - Equipement du forage de sécurisation de Lacan	272 000,00 €	50%	30%		80%		En cours
AEP - Renouvellement du réseau à la Gineste - Tranche 2	83 660,00 €	70%	10%		80%	Passage AE RMC fin Fev 2025	Prêts
AEP - Renforcement et sécurisation du Feeder - Du château de Grézan à Magalas - Tranche 2	829 810,00 €	30%	30%	20%	80%	Passage AE RMC le 17/12	
AEP - Renouvellement du réseau rue de Riols à Graissessac	16 621,00 €	70%	10%		80%	Passage AE RMC le 29/11	Terminés
AEP - Renforcement du réservoir de Laurens	800 000,00 €	55,97%	18%		74%		En cours
AEP - Etude hydrogéologique	148 000,00 €	50%	28%		78%	Passage AE RMC le 29/11	En cours
AEP - Plan d'action d'amélioration du rendement	139 096,00 €	50%	30%		80%	Passage AE RMC le 29/11	En cours
AEP - Renouvellement du Feeder - Du château de Grézan à Magalas - Tranche 1	745 460,00 €	26%	30%	25%	81%	Passage AE RMC le 17/12	Prêts
AEP - Renouvellement réseau rue Gambetta	870 000,00 €	47%	30%	13%	90%	Passage AE RMC début avril 2025	Prêts
EU - Elaboration du Schéma directeur	510 639,00 €	50%	30%		80%		En cours
EU - Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées Commune de Laurens - Phase 2	461 060,00 €	49%	26%		75%		Terminés
EU - Création de la STEP des Nières - Commune de Saint Gervais sur Mare	500 000,00 €	15% 26%	30%		71%		En cours
EU - Assainissement du Hameau de Ginestet - Réseau et STEP - Commune de Castanet le Haut	424 000,00 €	50%	30%		80%	?	Optimisation du traitement à réaliser
EU - Réseau et STEP La Gineste - Castanet le Haut	49 761,00 €	70%	10%		80%		Reprendre la demande de subventions
EU - Compeyre raccordement du réseau (réseau + PR) - Saint Gervais sur Mare	135 000,00 €	20%	30%		50%		Reprendre la demande de subventions
EU - Renouvellement réseau rue Gambetta	804 000,00 €	34%	30%	26%	90%	Passage AE RMC début avril 2025 Déposé DETR le 09/12/24	Prêts
	7 783 199,00 €						

En attente

SUBVENTION OBTENUE

